



REMARQUES INTRODUCTIVES
de
S.E. M. Didier REYNDERS,
Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et des Affaires européennes du Royaume de Belgique

Permettez-moi d'ouvrir cette conférence en vous invitant tous à vous lever et à observer une minute de silence en signe de respect pour la mémoire de millions d'innocentes victimes de la haine : hommes, femmes, enfants assassinés pour la seule raison d'avoir été qui ils étaient.

Merci.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un vrai privilège que de pouvoir vous accueillir aujourd'hui à Bruxelles pour cette conférence internationale sur la prévention des génocides. Je voudrais adresser un mot spécial de remerciement aux conférenciers et aux panélistes, qui ont offert de partager leurs connaissances approfondies et leurs expériences de l'atroce réalité des génocides, un crime si terrible qu'il est resté sans nom jusqu'il y a soixante-dix ans.

Grâce à Raphael Lemkin, l'horreur a maintenant un nom: Génocide. Il y a quelques mois, nous avons commémoré le 65^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide, un instrument que M. Lemkin a promu sans relâche.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes hantés par les récits et les images d'atrocités de masse trop nombreuses, en particulier par le génocide sans précédent des Juifs de l'Holocauste, par le génocide des Musulmans de Bosnie-Herzégovine - à moins de deux heures d'avion d'ici - et par le génocide de 1994 au Rwanda. C'est à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de cette dernière catastrophe humaine que cette conférence est organisée.

Au cours des dernières décennies, nous avons parcouru un important chemin dans la répression du crime de génocide. La création de tribunaux spéciaux, comme ceux pour la Yougoslavie et pour le Rwanda et comme la Cour pénale internationale, prouvent que l'impunité n'est simplement plus une option.

À cet égard, mon pays, la Belgique, a joué un rôle de pionnier dans la poursuite, le jugement et la sanction des crimes contre l'humanité. Un travail considérable, accompli par la Commission Rwanda du Sénat belge, a jeté les bases d'une détermination des responsabilités. La Belgique a été l'un des premiers pays à lancer des poursuites et à infliger des peines fermes aux personnes coupables d'atrocités à grande échelle et de crimes contre l'humanité. Le pouvoir judiciaire engage maintenant de nouvelles actions pénales. Des condamnations pour génocide ne sont plus impossibles.

Alors que nous avons fait des progrès substantiels dans la répression des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, je suis convaincu que nous pouvons - et que nous devons - faire mieux pour ce qui est de la prévention des atrocités de masse. N'est-ce pas une honte que nous continuions à voir - pratiquement quotidiennement - des scènes horribles de torture et de meurtres sur nos écrans de télévision et dans nos autres médias ? Avec le spectre du génocide qui a même plané il y a quelques semaines sur la République centrafricaine. N'avons-nous pas tous pour devoir de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux de tous les peuples, y compris les minorités, et indépendamment de leur nationalité, de l'origine ethnique, de leur race ou de leur religion ? Est-il acceptable, en ce XXI^{ème} siècle de notre ère, d'entendre encore des « appels à la haine », en particulier compte tenu du nombre de conventions internationales de protection des droits de l'homme dont nous nous sommes dotés ?

Cérémonies commémoratives et monuments sont très importants. Nous en sommes redevables aux victimes et à leurs familles. De mes visites, que ce soit à Kigali, Washington, Berlin ou Yad Vashem, je garde des souvenirs très émotionnels de ces lieux de mémoire qui montrent le pire de ce que l'humanité est capable. Ils sont aussi un outil central de sensibilisation, en particulier parmi les générations qui n'ont pas vécu de telles tragédies. L'éducation est évidemment un élément-clé de la prévention. Mais elle ne suffit pas.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Quand je dis que "nous devons faire mieux", j'entends bien nous tous ici, fonctionnaires, universitaires, juristes, praticiens du droit et représentants de la société civile. Je pense cependant qu'un rôle particulier incombe à ceux d'entre nous à qui ont été confiées des responsabilités politiques. En effet, le génocide est un processus hautement politique et la prévention doit dès lors être avant tout politique.

Il n'est jamais inutile de répéter à l'envi des slogans "Plus jamais ça". Mais je suis sûr que vous conviendrez tous qu'il est nécessaire d'aller au-delà et d'agir. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de cette conférence.

Consciente de sa faiblesse à efficacement défendre les personnes contre les atrocités de masse - en particulier au Rwanda - la communauté mondiale a lancé un certain nombre d'initiatives. Le document final du Sommet mondial des Nations Unies de 2005, en réaffirmant la responsabilité de chaque État à protéger ses populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité a été la plus visible d'entre elles. Cette responsabilité comporte la prévention de ces crimes, en ce compris l'incitation.

Je suis bien sûr tout à fait conscient des nombreux malentendus existant à propos de la norme de responsabilité de protéger, avec la prévention à sa base. Dans un même temps, si elle est correctement mise en œuvre, la Responsabilité de Protéger doit être considérée comme une avancée majeure pour l'humanité.

Il est rassurant de constater qu'un certain nombre de réseaux sur la Responsabilité de Protéger et la prévention des génocides sont en phase de création et de lancement. J'applaudis sans réserve les échanges d'informations sur les situations critiques. Cependant, l'information doit constituer une base de l'action politique. La question est donc : comment pouvons-nous passer de l'information sur les situations de risque à l'action politique pour empêcher que ces situations ne se muent en spirales menant à des atrocités de masse ? Pouvons-nous penser à la mise en place de points focaux nationaux sur la prévention du génocide, au besoin en combinaison avec les points focaux existants en matière de Responsabilité de Protéger, ou avec de nouveaux points focaux ? Ces points focaux nationaux peuvent-ils être reliés à des organisations régionales et développer la capacité à informer, à consulter et à prendre les décisions appropriées pour une action politique préventive, en accord évidemment avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations Unies ?

La Responsabilité de Protéger et les réseaux de prévention du génocide restent encore cependant, à mon avis, très axés sur les situations de pré-crise et de crise. Des mesures plus structurelles sont nécessaires.

Je suis un fervent partisan des actions de sensibilisation - en particulier en direction des jeunes - sur l'importance fondamentale de la protection des droits de l'homme et des valeurs de la diversité, avec un accent particulier sur les droits des minorités. Nos systèmes éducatifs ne devraient-ils pas payer plus d'attention à l'éducation sur les génocides passés et sur la prévention de nouvelles atrocités et en même temps se concentrer sur la promotion des droits de l'homme ?

J'attends avec impatience les résultats de vos délibérations et de vos débats créatifs lors de la séance politique à haut niveau de demain. L'objectif est de pouvoir, en fin de conférence, tirer des conclusions de la présidence. J'espère sincèrement que des éléments opérationnels substantiels ressortiront des différentes sessions et pourront être compilés et mis en œuvre. La Conférence de Bruxelles doit avoir l'ambition d'aboutir à de nouvelles mesures qui seront prises dans nos pays respectifs, dans les organisations régionales dont nous sommes membres et bien sûr au sein l'Organisation des Nations Unies.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le nombre et le niveau des délégations représentées à cette conférence de deux jours démontrent clairement l'importance de la thématique et confirment sans ambiguïté la nécessité de la placer sur l'agenda politique.

Convertissons maintenant cet engagement en des actes concrets, destinés à prévenir le génocide. Nous en sommes redevables à la mémoire de toutes les victimes d'atrocités de masse et de génocides. C'est notre devoir envers les générations futures.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite à tous un séjour à la fois agréable et productif en Belgique.